

SAMUEL DE CHAMPLAIN

AU SECOURS DE
L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

1632

LES
VOYAGES
DE LA
NOUVELLE FRANCE
OCCIDENTALE, DICTE
CANADA,

FAITS PAR LE S^r DE CHAMPLAIN

Xainctongois, Capitaine pour le Roy en la Marine du
Ponant, & toutes les Descouuertes qu'il a faites en
ce pais depuis l'an 1603. iufques en l'an 1629.

*Où se voit comme ce pays a esté premièrement descouuert par les François,
sous l'autorité de nos Roys tres-Chrestiens, iufques au regne
de sa Majesté à présent regnante LOUIS XIII.
Roy de France & de Navarre.*

Avec vn traité des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Nauigateur
pour cognoître la diuersité des Estimes qui se font en la Nauigation. Les
Marques & enseignemens que la prouidence de Dieu à mises dans les Mers
pour redresser les Mariniers en leur route, sans lesquelles ils tomberoient en
de grands dangers, Et la maniere de bien dressez Cartes marines avec leurs
Ports, Rades, Illes, Sondes, & autre chose necessaire à la Nauigation.

*Ensemble vne Carte generale de la description dudit pays faite en son Meridien selon
la declinaison de la guide. Ayant & vn Catechisme en Instruction traduite
du François au langage des peuples Sauvages de quelque contrée, avec
ce qui s'est passé en ladite Nouvelle France en l'année 1631.*

A MONSIEGNEVR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEV.



A PARIS.

Chez CLAUDE COLLET au Palais, en la Gallerie des Prisonniers,
à l'Estolle d'Or.

M. DC. XXXII.

Avec Primitiue du Roy.

S^r Henry Blount

Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry

COLLECTION



Excerpt of the full publication

Au secours de
l'Amérique française

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Au secours de
l'Amérique française
1632

*Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry*

COLLECTION



SEPTENTRION

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,
rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

Direction éditoriale: Denis Vaugeois

Illustration de la couverture: Page frontispice des *Voyages* de 1632 de Samuel de Champlain, chez Claude Collet, Bibliothèque et Archives Canada

Révision: Solange Deschênes

Correction d'épreuves: Sophie Imbeault

Mise en pages et maquette de couverture: Pierre-Louis Cauchon

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire par courrier,
par courriel à sept@septentrion.qc.ca,
par télécopieur au 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet:
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2011
ISBN papier: 978-2-89448-676-4
ISBN PDF: 978-2-89664-669-2

Diffusion au Canada:
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

Introduction

LE 19 JUILLET 1629, Champlain accepte de capituler face aux Anglais venus s'emparer de Québec. De retour en France, il doit faire face aux critiques, la pension royale qu'il reçoit depuis 1602 étant même remise en cause. Ses *Voyages* de 1632 sont sa réponse. Il s'agit du plus personnel des ouvrages qu'il a écrits. Champlain s'efforce de justifier sa capitulation et de montrer qu'il n'a jamais démerité. Il apparaît éprouvé par ses conflits avec les marchands et par la perte de la faveur royale, mais résolu à repartir au plus vite au bord du Saint-Laurent pour poursuivre sa mission de bâtisseur de la Nouvelle-France.

Champlain aux prises avec les marchands

Champlain commence à s'opposer ouvertement aux marchands lorsqu'il séjourne en Amérique du Nord de mai 1615 à août 1616. Au contact des premiers missionnaires récollets et des Hurons sédentaires et agriculteurs, il se convainc que la colonisation, la francisation et l'évangélisation doivent être menées de pair. Il fait siens les articles adoptés par l'élite de la colonie de Québec en juillet 1616, persuadé qu'« on ne réussirait jamais à leur conversion [celle des Amérindiens] si, avant de les rendre chrétiens, on ne les rendait hommes, que pour les humaniser, il fallait nécessairement que les Français se mêlassent avec eux, et les faire demeurer parmi nous, ce qui ne pourrait se faire que par l'augmentation de la colonie » (Le Clercq : I, 96).

Rentré en France avec les pères Jamet et Le Caron, Champlain essaye de rallier à ses vues les associés de la Compagnie du Canada créée en novembre 1613, mais ceux-ci ne cachent pas leurs réticences à investir dans un envoi massif de colons et de missionnaires sans qu'il y ait de profits supplémentaires à espérer de leur monopole de la traite des fourrures. Ils ont déjà bien du mal à faire respecter leur privilège commercial,

à cause de la contrebande à laquelle se livrent de nombreux pêcheurs, en particulier des Malouins et les Rochelais qui ne sont pas membres de la compagnie. De plus, tous les associés ne sont pas catholiques, et rares sont ceux qui veulent œuvrer à la conversion des Amérindiens. Il y a bien Louis Houel, sieur de Petit-Pré, qui est un dévot, mais d'autres sont ouvertement huguenots, comme Pierre Dugua de Mons, l'ancien lieutenant général qui a supervisé la fondation de Québec, et la plupart des membres rouennais, dont Lucas Legendre. Dans ses *Voyages* de 1632, Champlain écrira : « Une partie de ces dits associés étaient de la religion prétendue réformée, qui n'avaient rien moins à cœur que la nôtre s'y implantât, bien qu'ils consentissent d'y entretenir des religieux parce qu'ils savaient que c'était la volonté de Sa Majesté. »

Grande est la déception de Champlain et des récollets, et à cela ne tarde pas à s'ajouter un autre obstacle : l'emprisonnement du prince de Condé, le vice-roi de la Nouvelle-France. En révolte fréquente contre la régente Marie de Médicis, il est arrêté le 1^{er} septembre 1616 et, le 24 novembre suivant, celui qui a mené à bien son arrestation, le maréchal de Thémines, obtient du pouvoir royal sa charge. Deux jours plus tard, les associés doivent s'engager à verser au nouveau détenteur 4 500 livres au début du mois de novembre de chaque année, contre la garantie de pouvoir encore bénéficier du monopole de la traite des fourrures. C'est 1 500 livres de plus que la rétribution accordée au prince de Condé. En même temps, les États de Bretagne entrent en action et obtiennent, le 11 mars 1617, la liberté de la traite.

Choisi par Thémines pour être son lieutenant, Champlain obtient du Conseil du roi, dès le 27 mai suivant, le rétablissement du monopole au profit de la Compagnie du Canada, mais le ressentiment des associés à son égard est grand : ils l'accusent de jouer de la menace de la liberté de la traite pour les forcer à remédier au manque de colons et de missionnaires. Champlain peut faire de courts séjours dans la vallée du Saint-Laurent en 1617 et en 1618. Cependant, en mars 1619, lorsqu'il veut embarquer, les membres rouennais de la Compagnie du Canada s'y opposent et il est obligé de revenir à Paris. Il ne se laisse pas faire et obtient un arrêt du Conseil du roi, le 18 juillet, qui confirme son commandement « tant à Québec qu'aux autres lieux de la Nouvelle-France ». En même temps, il publie chez Claude Collet à Paris ses *Voyages* de 1619, qui sont un vibrant appel à la christianisation des Hurons.

Le 20 octobre 1619, le prince de Condé est libéré et aussitôt remis en possession de sa charge de lieutenant général pour le roi en Nouvelle-France, mais il la cède, le 25 février 1620, au duc Henri II de Montmorency. Celui-ci confirme Champlain en sa lieutenance et lui ordonne de se rendre à Québec pour s'y fortifier et y apporter « l'ordre requis ». Selon les *Voyages* de 1632, la Compagnie du Canada a « un extrême déplaisir de ce changement », mais elle doit s'incliner devant les injonctions du nouveau vice-roi et du roi. Champlain peut donc embarquer à Honfleur avec sa jeune épouse, Hélène Boullé. Après une traversée qualifiée de « fâcheuse », ils finissent par arriver à Québec au début de juillet.

Dès le lendemain, à l'issue de la messe, le père Jamet exhorte tous les Français présents dans la colonie à obéir à Champlain et les commissions accordées à celui-ci par Montmorency et Louis XIII sont lues devant tous. Chacun crie : « Vive le roi ! », on tire du canon « en signe d'allégresse » et Champlain prend possession « de l'habitation et du pays ». La plupart des employés de la Compagnie du Canada n'apprécient pas ce « changement de vice-roi et de l'ordre », mais ils sont bien obligés de se soumettre.

Pour leur rappeler qu'ils doivent lui obéir, Champlain fait aussitôt commencer la construction d'un fort sur la falaise du cap aux Diamants. Il l'avait déjà suggéré au roi en 1618 (Champlain, 1951 : 272) et le vice-roi Montmorency le lui a ordonné dans sa commission du 8 mars 1620. Ce n'est toutefois pas encore pour contrôler le passage sur le Saint-Laurent devant Québec, car, pour être efficace, le fort devrait être doublé d'un autre sur la rive opposée du fleuve. L'objectif est d'abord de pouvoir menacer l'habitation où se trouve le magasin qui sert à entreposer les fourrures de la compagnie. Champlain tient à bien faire comprendre aux employés de celle-ci qu'il n'hésitera pas à user de canons s'ils remettent en cause son autorité de lieutenant du vice-roi.

Certains, comme François Gravé et le sous-commis Rommier, préfèrent rentrer en France, mais les autres se soumettent tant bien que mal et l'hiver 1620-1621 est vécu sans accroc, mis à part un accident mortel, un homme étant tué par la chute d'un arbre. Tout change en mai, à l'arrivée d'une barque avec du ravitaillement et des lettres en provenance de France. Champlain apprend que le vice-roi Montmorency a décidé de retirer le monopole de la traite des fourrures à la Compagnie

du Canada et de l'attribuer à une nouvelle dirigée par Ézéchiël de Caën, marchand de Rouen, et son neveu, Guillaume de Caën, capitaine de vaisseau. Officiellement, c'est pour punir les anciens associés de ne pas s'être acquittés de leur obligation de peupler la Nouvelle-France. En vérité, c'est la contrepartie du paiement par les De Caën des 33 000 livres dues au prince de Condé par le duc de Montmorency pour l'achat de la vice-royauté de la Nouvelle-France.

Champlain se retrouve en position de faiblesse face à Guillaume de Caën qui semble avoir la faveur de Montmorency. Dans le différend qui oppose l'ancienne et la nouvelle compagnie, le lieutenant en titre du vice-roi prend la défense de François Gravé à Tadoussac, mais Guillaume de Caën passe outre: «Ledit sieur de Caën protesta devant tout son équipage d'aller se saisir dudit vaisseau et qu'il châtierait ceux qui voudraient résister, disant qu'il ne reconnaissait pas de justice en ce lieu.» Champlain en est réduit à rejoindre les missionnaires récollets outrés de l'arrogance du chef de la nouvelle compagnie qui, de plus, ne cache pas son appartenance à la religion protestante. Avec les autres principaux habitants de la colonie de Québec, ils se réunissent le 18 août 1621 et rédigent ensemble un cahier de remontrances, qu'ils présenteront au roi par l'intermédiaire du père Le Baillif, choisi comme député. Sont demandés la protection de la colonie en cas d'attaque de la part d'une puissance étrangère, l'achèvement de la construction d'un fort sur le cap aux Diamants, la défense aux commerçants huguenots de La Rochelle de fournir des armes aux indigènes, la fin des querelles divisant les deux compagnies de marchands, l'entretien et l'accroissement de la religion catholique, l'interdiction pour les protestants d'exercer leur culte dans la colonie, la fondation à Québec d'un séminaire pour cinquante enfants sauvages, l'établissement d'une justice plus forte contre les malfaiteurs et l'augmentation de l'autorité et des appointements de Champlain.

Le père Le Baillif quitte Québec le 7 septembre 1621 et, pendant que l'hiver commence à s'installer sur le bord du Saint-Laurent, le récollet entame ses démarches à la cour. Pour donner plus de poids au cahier de remontrances des colons, il rédige une *Plainte de la Nouvelle France dicte Canada, A la France sa Germaine*, dans laquelle il se déchaîne contre Guillaume de Caën et ses associés, et il n'hésite pas à fabriquer de toutes pièces des lettres qu'il présente comme venant de Champlain et d'autres personnes de Québec. Louis XIII écoute le

récollet avec bienveillance dans un premier temps, puis il se ravise, probablement averti des excès du religieux, et ordonne la réorganisation de la compagnie dirigée par les De Caën, en admettant les membres de l'ancienne à en faire partie.

Lorsque Guillaume de Caën arrive à Québec le 15 juillet 1622, il révèle les agissements du père Le Baillif. Les principaux habitants de Québec écrivent au roi pour déclarer que les missives que le récollet leur a attribuées sont « supposées ». Même Champlain prend sa plume et, le 31 août, il reproche au père Le Baillif « d'avoir fabriqué lesdites lettres » (Trudel, 1966 : 286). Ses relations avec les récollets se tendent à ce moment-là et il ne lui reste plus qu'à se réconcilier avec Guillaume de Caën, qui semble avoir la confiance non seulement du vice-roi, mais aussi du roi. La compagnie exploitant le monopole de la traite des fourrures reprend alors le dessus dans la colonie. Champlain doit même s'effacer devant François Gravé, choisi comme « principal commis de messieurs les associés ». Les deux hommes passent ensemble l'hiver 1622-1623 et se concertent pour assurer le commandement. Comme toujours depuis vingt ans qu'ils se connaissent, Champlain témoigne un respect presque filial au vieux capitaine. Il le ménage d'autant plus que François Gravé souffre de nouvelles crises de goutte particulièrement douloureuses.

Le 23 août, celui-ci quitte Québec pour rentrer en France avec Guillaume de Caën, une fois la traite terminée, et Champlain se retrouve enfin seul pour diriger la colonie. Sa tentative de reprise en main de celle-ci est marquée par le début de la construction d'une nouvelle habitation. Il envisage d'abattre les vieux bâtiments datant de 1608 et de ne conserver que le magasin, puis « de faire les autres corps de logis de dix-huit toises avec deux ailes de dix toises de chaque côté, et quatre petites tours aux quatre coins du logement, et un ravelin devant l'habitation, commandant sur la rivière, et d'entourer le tout de fossés, avec un pont-levis ». Pour cela, il fait rassembler, avant l'hiver, la chaux, la pierre et le bois qui seront nécessaires, et les travaux débutent dès le retour des beaux jours au printemps. Ils sont si bien surveillés qu'au début d'août 1624 le rez-de-chaussée du principal corps de logis est presque achevé.

Au même moment, Champlain a une autre satisfaction, celle d'apprendre qu'une paix a été conclue, en juillet à Trois-Rivières, entre d'une part les Hurons, les Algonquins, les Népissingues et les Montagnais, et d'autre part les Iroquois, et plus précisément les Agniers.

Il n'en est pas l'artisan essentiel, car cet accord suit une trêve conclue sans son intervention entre 1616 et 1618. Cependant, il a tout fait pour l'encourager, allant jusqu'à offrir les cadeaux faits à deux ambassadeurs iroquois venus à Québec en juin 1622. Selon lui, une paix générale entre les nations amérindiennes est une occasion incontestable qui se présente pour l'essor de la colonie de Québec, car elle est susceptible de favoriser « l'augmentation du trafic, et la découverte plus aisée, et la sûreté pour la chasse de nos Sauvages, qui vont aux castors ».

Reste néanmoins à régler le problème des vivres. Chaque année, le ravitaillement venu de France est attendu avec impatience, car la colonie n'est pas autosuffisante, les marchands ne lui fournissant pas les moyens de développer l'agriculture, et chaque fois que les navires arrivent, la déception est grande, car les colons sont « assez mal secourus de rafraîchissements, et d'autres choses fort chichement ». Champlain en vient à soupçonner Guillaume de Caën de cacher à ses associés et au vice-roi l'état de dépendance dans lequel se trouve la population de Québec. Il ne peut pas croire qu'ils sont au courant : « S'ils l'avaient su, ils y auraient donné ordre. La courtoisie et le devoir les obligeaient d'avoir soin des personnes qui avaient égard à la conservation de la place et de leur bien », écrira-t-il dans ses *Voyages* de 1632.

Ce qui finit par l'exaspérer est l'annonce par Guillaume de Caën, qui est arrivé à Québec le 1^{er} août 1624, de l'octroi à celui-ci par le vice-roi Montmorency d'un vaste fief comprenant le cap Tourmente, l'île d'Orléans et « quelques autres îles adjacentes ». Il ne peut tolérer davantage la faveur d'un homme qu'il juge indigne et se résout à repasser en France pour révéler l'état véritable de la colonie et contribuer à la prise des décisions qui s'imposent pour assurer la survie et l'essor de celle-ci. Il ramène aussi sa jeune épouse qui, comme elle le racontera plus tard, venait de passer quatre années, « au plus beau de son âge, dans un lieu pire qu'une prison, et dans la privation de quantité de choses nécessaires à la vie » (*Chroniques* : 7).

Arrivé à Dieppe le 1^{er} octobre, Champlain se rend à Paris et ne tarde pas à rencontrer le roi, des conseillers royaux et le vice-roi à Saint-Germain-en-Laye. Il apprend les menées du cardinal de Richelieu contre le duc de Montmorency et, peu de temps après, est informé de la vente par ce dernier de sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France au duc de Ventadour. Très proche des jésuites, celui-ci en envoie six à

Québec pour seconder les missionnaires récollets, dès avril 1625, et retient Champlain auprès de lui « pour l'instruire des affaires dudit pays », après lui avoir renouvelé sa charge de lieutenant du vice-roi le 15 février précédent.

Au retour des navires partis pour la traite, Guillaume de Caën entre en conflit avec les anciens membres de la Compagnie du Canada pour un reliquat de dettes. Le Conseil du roi est saisi et, en plus, le récollet Joseph Le Caron, de retour du Canada, publie au début de 1626 un *Advis au Roy sur les affaires de la Nouvelle-France* où sont dénoncés les agissements des marchands à l'encontre des colons de Québec et où il est dit que Guillaume de Caën a fait célébrer le culte protestant dans la vallée du Saint-Laurent, en présence de catholiques. Les associés conviennent de placer désormais leurs vaisseaux sous le commandement du catholique La Ralde et autorisent Champlain à retourner à Québec. Celui-ci embarque à Dieppe, le 15 avril 1626, en compagnie du père Le Caron. Guillaume de Caën, qui est présent lors de l'embarquement, en veut terriblement au récollet, et sans doute à Champlain, de s'être vu retirer le droit de faire le voyage du Canada.



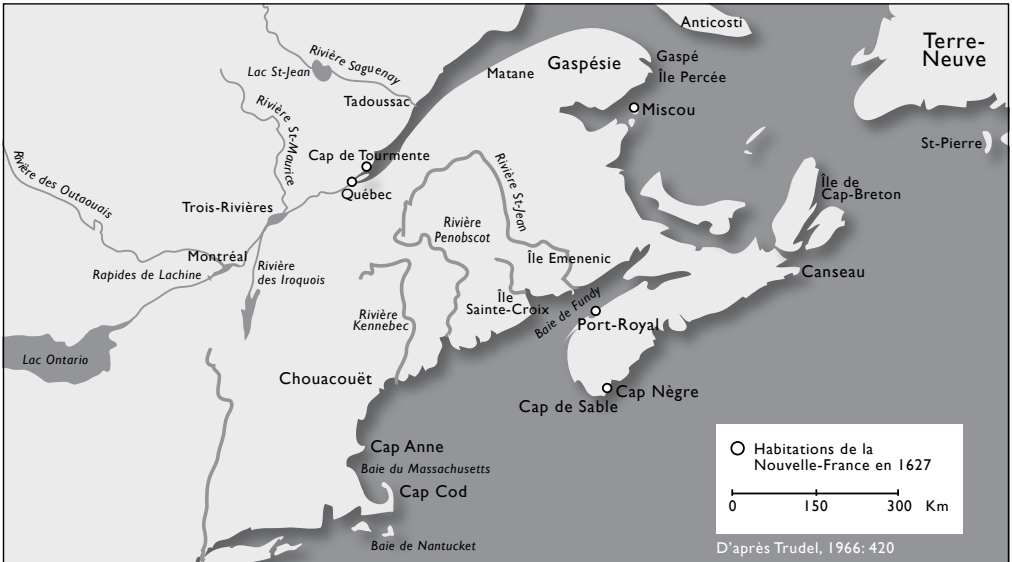
Arrivé à Québec le 5 juillet, Champlain a la désagréable surprise de constater que les travaux de l'habitation n'ont guère avancé depuis son départ, presque deux ans plus tôt, et que le fort Saint-Louis n'est toujours pas achevé. Afin de permettre aux ouvriers de se consacrer à ces tâches et de ne plus devoir passer l'été au cap Tourmente pour faucher et faner de l'herbe destinée au bétail de Québec, il fait construire sur place une ferme pour entretenir les animaux. Il libère ainsi de la main-d'œuvre pour atteindre les objectifs que lui a fixés le duc de Ventadour, qui sont « de se loger avec tous ses gens » et « de faire construire et bâtir tels forts et forteresses dont il aura besoin ». Aussitôt, il ordonne de couvrir la moitié de l'habitation et d'agrandir le fort Saint-Louis, en prévision de renforts envoyés par le roi.

Le 25 août, le jésuite Noyrot quitte Québec pour rentrer en France. Alors qu'il était à peine arrivé avec du matériel et vingt ouvriers destinés à la mission de la Compagnie de Jésus, il a dû repartir à la demande de son supérieur, le père Lalemant. Sans en référer à Champlain, celui-ci l'a chargé d'obtenir pour la Nouvelle-France un régime nouveau qui soit affranchi de la domination des marchands. En France, le père Noyrot prend contact avec des personnes fortunées et pieuses et réussit à en convaincre de tenter quelque chose. Elles sont rejointes par le cardinal de Richelieu, devenu grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, et, le 29 avril 1627, une nouvelle compagnie est créée. Les six associés s'engagent à être bientôt cent et à envoyer nombre de colons outre-Atlantique, en échange de toute la Nouvelle-France et de l'exclusivité du commerce sur le territoire de celle-ci.

En attendant l'accord du roi qui ne sera donné qu'en mai 1628, la nouvelle compagnie est incapable de ravitailler la colonie de Québec. C'est celle des De Caën qui s'en charge encore une fois, toujours avec parcimonie et méfiance. Elle va même jusqu'à charger François Gragé de rester sur place pour veiller à ses intérêts, mais, torturé par des crises de goutte à répétition, le vieil homme sera forcé de garder la chambre. Champlain est laissé dans l'ignorance des changements intervenus en France. Il apprend seulement qu'une guerre vient d'éclater entre la France et l'Angleterre, que des navires français ont été pris par des Anglais et que Guillaume de Caën a eu « quelque chose à démêler » avec le père Noyrot. Comme le navire de ravitaillement que celui-ci

devait envoyer aux jésuites de Québec n'est pas arrivé, le père Lalemant décide de repasser en France avec tous les ouvriers de sa mission. Champlain demeure à Québec avec probablement un total de soixante et onze personnes, dont seulement huit chez les jésuites.

Habitations de la Nouvelle-France en 1627



Au manque de vivres s'ajoute une recrudescence des tensions avec les indigènes montagnais. Dès l'hiver 1626-1627, certains d'entre eux ont voulu remettre en cause la paix de 1624 pour s'allier avec les Mahigans en guerre contre les Agniers. Ils sont convaincus qu'en ayant accès aux Hollandais dans la vallée de l'Hudson ils pourront obtenir de meilleurs prix pour leurs fourrures qu'avec les Français au bord du Saint-Laurent. Champlain, qui ne tient pas à perdre une bonne partie de la traite de la Nouvelle-France, a réussi à obtenir d'eux l'envoi, en juillet 1627, d'une ambassade en Iroquoisie, mais les ambassadeurs ont été massacrés par les Agniers, qui sont sur le point de remporter une victoire décisive sur les Mahigans et qui n'ont donc plus besoin de relations pacifiques avec leurs voisins du Saint-Laurent.

Comme Champlain est à l'origine de la tragique ambassade, les Montagnais cherchent à se venger et, en octobre 1627, deux Français qui conduisent du bétail du cap Tourmente à Québec sont assassinés.

Le meurtrier est vite retrouvé et Champlain réussit à l'emprisonner, mais il ne peut le juger et le condamner à mort, car « ce serait déclarer une guerre ouverte et perdre pour un temps le pays, jusqu'à ce que l'on eût exterminé cette race, et par le même moyen perdre les traites du pays, ou pour le moins bien les altérer ». Le chef des Français doit donc s'efforcer de garder bonne figure en attendant l'arrivée des navires de ravitaillement au printemps de 1628.

Ce sont finalement des vaisseaux anglais qui arrivent à Tadoussac au début de juillet. Ils sont commandés par les frères Kirke. Leur père associé à d'autres marchands a reçu du roi Charles I^{er} des lettres de marque leur permettant de s'en prendre aux Français. Informés du dénuement de la colonie de Québec par des protestants de Dieppe en révolte contre Louis XIII, ils ont jeté leur dévolu sur la vallée du Saint-Laurent. À bord d'une barque, une vingtaine de soldats remontent le fleuve. Ils débarquent au cap Tourmente et détruisent les bâtiments et la ferme que Champlain y a fait construire.

Un des habitants réussit à s'enfuir et prévient Champlain qui met sur la défensive l'habitation et le fort de Québec. Le chef de la colonie compte sur l'arrivée des navires des De Caën pour faire fuir l'ennemi. Aussi, lorsque, par l'intermédiaire de Basques, David Kirke lui demande de capituler, il feint d'être bien pourvu en vivres et refuse. Il est cru, car lorsque, le 18 juillet, les Anglais parviennent à se saisir de la flotte commandée par Roquemont de Brison, ils ne cherchent pas à forcer davantage leur succès, et repartent en Angleterre avec huit navires chargés de dépouilles.

L'hiver 1628-1629 est particulièrement pénible pour les Français demeurés à Québec. Ils en sont réduits à manger de la farine de pois et des racines qu'ils vont chercher dans les bois. Champlain envisage d'envoyer une grande partie des colons vivre parmi les Amérindiens, en particulier les Micmacs de la Gaspésie. Comme il risque aussi d'avoir besoin de l'hospitalité des Montagnais, il préfère composer avec eux et libérer le meurtrier qu'il détient. Enfin, des navires sont annoncés, mais il s'agit une nouvelle fois d'Anglais commandés par les frères Kirke. Guidés par des Français, Lewis et Thomas se rendent à Québec avec un flibot et deux pataches, tandis que David reste à Tadoussac. Le 19 juillet, une chaloupe va porter à Champlain une lettre qui exige sa capitulation.

Le commandant de Québec essaie bien de tergiverser, d'autant plus qu'il a appris d'un gentilhomme anglais qu'il n'y avait plus de guerre entre la France et l'Angleterre, le traité de Suse ayant été signé le 24 avril 1629, mais Lewis Kirke se montre pressé, craignant l'arrivée de navires français. Comme la colonie ne peut pas résister faute de vivres et de poudre, son chef se résout à capituler. Le 20 juillet, cent cinquante soldats anglais prennent possession de l'habitation et du fort Saint-Louis. Tandis que les récollets et les jésuites restent encore quelques jours, Champlain embarque avec François Gravé à bord du bateau de Thomas Kirke et, le 24 juillet, celui-ci met les voiles pour se rendre à Tadoussac.

En chemin, Champlain est témoin de la capture du navire d'Emery de Caën qui tentait de ravitailler Québec. Cette nouvelle rejoint les autres et, le 1^{er} septembre, la flotille des Kirke quitte l'embouchure du Saguenay pour rentrer en Angleterre, avec ses prisonniers et ses dépouilles. À Québec ne restent, avec la garnison anglaise commandée par Lewis Kirke, qu'une vingtaine de Français, dont la famille Hébert-Couillard.

Québec a été pris par les Anglais, mais De Caën triomphe

David Kirke relâche les jésuites et les récollets à Douvres le 27 octobre 1629. Les religieux peuvent trouver un bateau qui les conduit à Calais, où ils arrivent le 29. Le même jour, les derniers prisonniers parviennent avec leur geôlier à Londres. Tandis que François Gravé et Emery de Caën sont retenus chez des particuliers dans l'attente du paiement d'une rançon, Champlain se trouve libre de ses mouvements. Il se rend immédiatement à l'ambassade de France, où il rencontre Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, l'ambassadeur extraordinaire envoyé par Louis XIII au mois de juillet précédent pour défendre les intérêts des marchands français engagés dans le commerce avec l'Angleterre.

Châteauneuf est déjà au courant de la prise de Québec. C'est le cardinal de Richelieu en personne qui le lui a appris dans une lettre datée du 9 octobre. Le principal ministre de Louis XIII en avait été informé par les directeurs de la Compagnie des Cent-Associés, qui avaient eux-mêmes été avertis dès le retour, au début de septembre, d'un de leurs navires ayant échappé aux Anglais, celui qui était commandé par le capitaine Joubert.

Pour appuyer les démarches que l'ambassadeur veut entreprendre auprès du roi d'Angleterre Charles I^{er}, Champlain lui confie un récit de la prise de Québec qu'il a rédigé durant sa traversée de l'Atlantique, ainsi que l'original de la capitulation qu'il a signée le 19 juillet. Immédiatement, Châteauneuf demande au souverain anglais la restitution du Canada et de Québec, mais Charles I^{er}, qui se souvient que son père, Jacques I^{er}, a concédé la Nouvelle-Écosse à l'Écossais William Alexander en 1621, lui répond qu'il s'agit de territoires écossais qui ont été usurpés par les Français. Châteauneuf est d'autant plus décontenancé qu'il ne connaît pas bien l'histoire et la géographie de la Nouvelle-France. Comme en plus Richelieu lui demande de récupérer aussi le Cap-Breton et l'Acadie dont se sont emparés les Anglais en juin et juillet 1629, il demande à Champlain de l'éclaircir sur tous ces points et de lui donner par écrit tous les noms des « lieux et côtes » que le roi de France peut déclarer siens et qui doivent lui être restitués (Doughty: 27-29).

Le vieil explorateur s'exécute immédiatement. Il remet à l'ambassadeur une carte de la Nouvelle-France qu'il a eu tout loisir de compléter pendant ses longs hivers passés sur le bord du Saint-Laurent de 1626 à 1629, mais il en garde une copie, car il s'agit sans doute de la carte qu'il fera graver pour ses *Voyages* de 1632, avec d'ultimes compléments. Il rédige aussi plusieurs mémoires, dont un qui est relatif au Canada et un autre qui est intitulé *Memoire de ce que les françois possedoient depuis plusieurs années en ça, ou auparavant Anglois navoient esté, sinon depuis deux ans, que le feu Cappitaine Michel de dieppe les y mena, lequel est mort en ceste presente année à Tadoucac*.

Châteauneuf aimerait bien garder plus longtemps Champlain auprès de lui pour bénéficier de ses conseils, mais celui-ci craint que les négociations ne s'éternisent, l'affaire de la Nouvelle-France s'ajoutant à d'autres différends franco-anglais, comme des saisies de navires marchands des deux pays et une attaque française de la partie anglaise de l'île antillaise de Saint-Christophe. Le 30 novembre 1629, après presque cinq semaines passées à Londres, Champlain prend le chemin de la France. Il se rend à Rye pour trouver un bateau pour Dieppe et, en route, rencontre Guillaume de Caën qui va à Londres pour tenter de récupérer ses fourrures prises par les Kirke.

Une fois la Manche traversée, Champlain séjourne à Dieppe, où il rencontre le capitaine Charles Daniel qui vient de s'emparer du fort construit par lord Ochiltree sur l'île du Cap-Breton, puis à Rouen, où des jésuites du noviciat lui remettent une copie d'une lettre du père Charles Lalemant racontant son naufrage au large de Canseau en août 1629. Enfin, en décembre 1629, il est à Paris et rencontre Louis XIII, le cardinal de Richelieu et les directeurs de la Compagnie des Cent-Associés, auxquels, écrira-t-il, « je fis entendre tout le sujet de mon voyage et ce qu'ils avaient à faire tant en Angleterre qu'aux autres choses qui convenaient pour le bien et l'utilité de ladite Nouvelle-France ».

L'inquiétude domine car, dès décembre 1629, la Compagnie des Cent-Associés envoie à Londres un des siens, le médecin André Daniel, frère du capitaine Charles Daniel, avec de nouvelles lettres de Louis XIII « pour demander au roi d'Angleterre qu'il eût à faire rendre le fort et l'habitation de Québec, et les autres ports et havres qu'il avait pris aux côtes d'Acadie ». Châteauneuf a remis cinq mémoires aux membres du Conseil de Charles I^{er} dès le 1^{er} décembre, mais il a des doutes sur la bonne volonté anglaise et finalement, le 20 février 1630, André Daniel peut repartir en France avec une lettre de Châteauneuf à Richelieu qui annonce que le roi d'Angleterre accepte de restituer Québec, mais pas le Cap-Breton et l'Acadie, car ceux-ci n'étaient pas habités par les Français lors de l'arrivée de lord Ochiltree et de William Alexander fils en juin et juillet 1629 (Doughty : 36).

Les négociations s'annoncent encore difficiles, mais la Compagnie des Cent-Associés ne désespère pas et harcèle Louis XIII et Richelieu pour qu'ils lui octroient six navires du roi afin d'accompagner quatre de leurs pataches « pour aller au grand fleuve Saint-Laurent reprendre possession du fort et de l'habitation de Québec ». Les associés obtiennent satisfaction et Isaac de Razilly est pressenti pour commander la flotte, mais le 13 avril 1630, retenu par une campagne au Maroc, il est remplacé par le chevalier de Montigny. Les navires attendent au Havre et Champlain est à bord de l'un de ceux-ci puisqu'il est chargé de prendre le commandement de Québec au nom du cardinal de Richelieu dès que les Anglais l'auront restitué. Les équipages patientent et finalement, vers la mi-mai, le voyage est rompu, le règlement définitif du différend franco-anglais étant suspendu à la fin de la guerre menée par Louis XIII en Savoie et en Italie pour la succession de Mantoue.

Comme Champlain ne peut pas espérer retourner à Québec avant le printemps suivant, il lui faut patienter. Aussi profite-t-il de ce temps libre pour mettre de l'ordre dans ses papiers rapportés d'Amérique. S'y trouvent les journaux qu'il a tenus tout au long de ses séjours outre-Atlantique, de 1620 à 1624 et de 1626 à 1629. Il a en a déjà tiré un court récit de la prise de Québec destiné à l'ambassadeur Châteauneuf. Il entreprend d'en faire une version plus ample, à laquelle il ajoute la relation de ce qu'il a entrepris depuis 1620. À chaque moment critique de son entreprise américaine, c'est la même chose : il doit publier pour faire connaître son bilan, mobiliser l'opinion publique et forcer le gouvernement à agir. L'éditeur de ses *Voyages* de 1619, Claude Collet, est intéressé par une suite. Champlain ne tarde pas à fournir son manuscrit à l'imprimeur qui compose les premières pages sans doute dès l'automne 1630.

Notre auteur pense aussi joindre à cette nouvelle publication un autre texte qui lui est cher. Il s'agit d'un « petit traité intelligible, et profitable à ceux qui voudront s'en servir, pour savoir ce qui est nécessaire à un bon et parfait navigateur, et notamment ce qui est des estimes, et comment on doit procéder pour faire des cartes marines selon la boussole des mariniers ». L'idée de ce texte lui est venue avec l'âge : Champlain approche de la cinquantaine et aspire à transmettre l'expérience qu'il a acquise dans les domaines de la navigation et de la cartographie. C'est aussi peut-être une suggestion faite par des personnes qu'il fréquente, en particulier Pierre Trichet, auteur d'un poème célébrant les talents de navigateur de Champlain, que celui-ci placera en tête de ses *Voyages* de 1632.

Pierre Trichet est un avocat bordelais connu pour son cabinet de curiosités comportant un grand nombre d'instruments de musique. Il vient dans la capitale lorsque ses affaires l'y conduisent et alors il ne manque pas de rendre visite à un de ses fidèles correspondants, le minime Marin Mersenne, qui vit au couvent de la place Royale. Ce religieux a fait de sa cellule le rendez-vous des savants de toute l'Europe (Dezeimeris : 521-524). Il est un mathématicien et un physicien réputé qui a consacré un chapitre de sa *Vérité des sciences* publiée en 1625 à « l'horloge aimantée, ou plusieurs choses sont déduites touchant la vertu de l'aimant, les longitudes, les latitudes et les réfractions du soleil » (Mersenne : 906). Comme Champlain habite tout près de la place

Table des matières

Introduction	7
LES VOYAGES DE LA NOUVELLE FRANCE OCCIDENTALE, DITE CANADA, FAITS PAR LE SIEUR DE CHAMPLAIN, Saintongeais, capitaine pour le roi en la marine du Ponant, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays depuis l'an 1603 jusqu'en l'an 1629.	37
LIVRE PREMIER	41
LIVRE SECOND	85
LIVRE TROISIÈME	125
LIVRE QUATRIÈME	195
SECONDE PARTIE DES VOYAGES DU SIEUR DE CHAMPLAIN	299
LIVRE PREMIER	301
LIVRE SECOND	365
LIVRE TROISIÈME	451
TRAITÉ DE LA MARINE ET DU DEVOIR D'UN BON MARINIER.	559
RELATION DU VOYAGE DU SIEUR DE CHAMPLAIN AU CANADA, 1633	595
Chronologie	639
Bibliographie	657
Index	671

COLLECTION



V pour voyage dans l'espace
ou dans le temps. V aussi pour Vaugeois,
le directeur de la collection.

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN ADOBE GARAMOND CORPS 11,5
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR JOSÉE LALANCETTE
ET ACHÉVÉ D'IMPRIMER EN NOVEMBRE 2011
SUR LES PRESSES DE MARQUIS IMPRIMEUR
À CAP-SAINT-IGNACE
À LA GRANDE SATISFACTION DE DENIS VAUGEOIS
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION